

2011 B74

379

2 M CAFE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL DE 3 000 €EUROS

SIEGE SOCIAL : Le Village

26350 SAINT BONNET DE VALCLERIEUX (Drôme)

DÉPOSÉ AU TRIBUNAL
DE
19 JAN 2011

NOMINATION DU PREMIER PRÉSIDENT

L'an Deux Mille Onze, et le Cinq janvier
les soussignées :

- > Marie DE BONIS épouse MOLINARI,
- > Marie-Andrée PETIT,
- > Colette LANDRY épouse PETIT,
- > Véronique CHANUT

agissant en qualité de seuls associées de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord le premier Président de la Société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

I - NOMINATION DU PRÉSIDENT

1) - Les soussignées nomment en qualité de Présidente de la société :

- Marie-Andrée, Bernadette PETIT née PIPIT
demeurant à ROMANS-SUR-ISRE (Drôme) n°8 Village aux Fleurs - Rue Simone Signoret - Les Ors
pour une durée indéterminée.

Madame Marie-Andrée PETIT déclare accepter les fonctions de Présidente qui viennent de lui être confiées, nécessitant de consacrer tout le temps nécessaire à la gestion des affaires sociales et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DU PRÉSIDENT

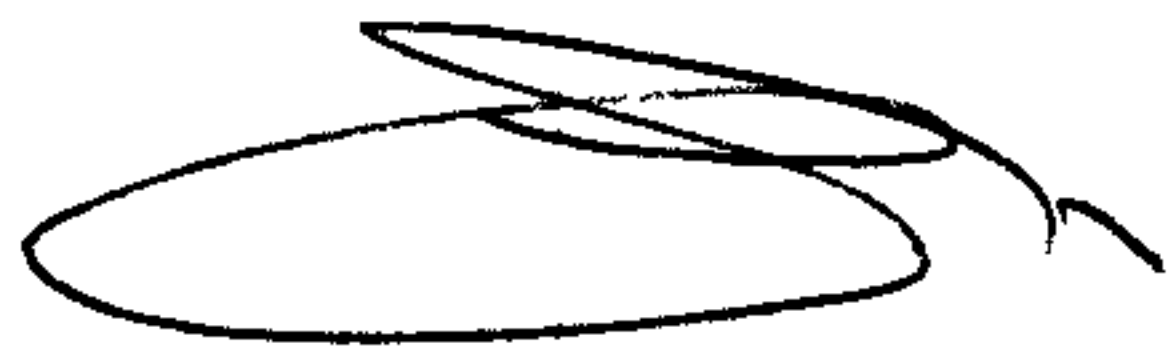
Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre IV des statuts sociaux.

III - REMUNERATION DU PRÉSIDENT

En rémunération de ses fonctions, le Président aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine décision de l'assemblée générale.

Il aura droit en outre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

- Marie DE BONIS épouse MOLINARI



- Marie-Andrée PETIT

(signature précédée de la mention « bon pour acceptation des fonctions de Présidente »)

Bon pour Acceptation des Fonctions de Présidente

- Colette LANDRY épouse PETIT



- Véronique CHANUT

